

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 17/10/2025

ID: 030-200066918-20251017-2025\_0393-AU

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 /0393

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Service des Piscines Tel : 04.66.91.20.70 Réf. : AL/MA 25-034

Objet : Convention de mise à disposition à titre gracieux du centre nautique Le Toboggan de la Communauté Alès Agglomération avec l'association Cœur et santé

## Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération C2024\_03\_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024\_05\_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Vu les statuts de l'association Cœur et santé,

**Considérant** la demande exprimée par l'association Cœur et santé de bénéficier de lignes d'eau, à des horaires et jours définis par le service gestionnaire du centre nautique Le Toboggan, pour permettre à ses adhérents de profiter d'activités aquatiques,

Considérant que les activités proposées par l'association Cœur et santé représentent un intérêt communautaire et qu'il est opportun dans ce contexte de lui mettre à disposition à titre gracieux les lignes d'eau du centre nautique Le Toboggan situé quai de la Brigade du Languedoc - 30100 Alès.

# DÉCIDE

#### ARTICLE 1:

Une convention sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association Cœur et santé, représentée par son président, M. Bernard VILLARET – 832, chemin de Russaud – 30100 Alès, pour la mise à disposition de lignes d'eau au centre nautique Le Toboggan.

### ARTICLE 2:

La mise à disposition sera consentie à titre gracieux à compter du 8 septembre 2025 au 28 juin 2026.

#### ARTICLE 3:

Les modalités, les conditions et les horaires de la mise à disposition seront précisés dans la convention.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le 17/10/2025

ID: 030-200066918-20251017-2025\_0393-AU

## ARTICLE 4:

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le

17 OGT. 2025

Le président Christophe RIVENQ